Image not found or type unknown

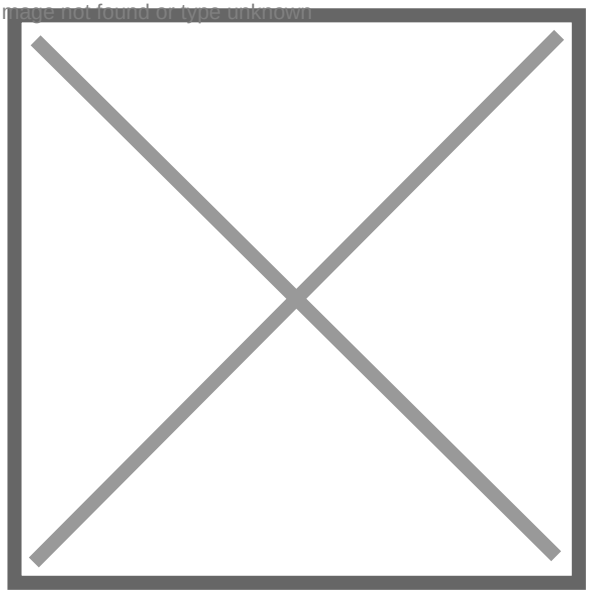

La législation sur les états des lieux

Par **tattooswoman29**, le **14/02/2008** à **17:14**

Bonjour Madame, Monsieur,
Je suis en recherche d'information au sujet d'un problème du a un propriétaire, car je vient de déménager depuis le 29 janvier 2008 d'un logement louer avec un particulier en Avril 2006 !
Ma question concerne les état des lieux,car ce Mr lors de l'entrée dans les lieux m'as fait un état des lieux a mon avis par très valide car aucun défaut n'as été noter a l'entrée hors mit des babioles,il as noter bon état partout sans détailler quoi que ce soit,mais étant dans l'urgence pour louer a ce moment là je n'ai pas trop prêter attention a cela car c'était un logement par très cher par rapport a sa surface (80m2) et par rapport a la ou il ce trouve(en plein centre ville),un logement en état d'usage dirons nous,pas très propre ,avec parquet abîmé,mur mal peint et toile de verre a peindre presque partout,cela ne me posait pas de soucis car je pensait y rester assez longtemps et investir dans de la peinture et décoration !!
Mais après un soucis d'ordre professionnel, j'ai du faire une demande de logement social et partir et donner mon préavis car perte d'emploi, donc jusque là rien d'anormal, un préavis de 1 mois comme l'autorise la lois pour perte d'emploi et accepter par le propriétaire !
Mais en faite ce logement avait quand même pas mal de défauts constater a l'usage,a savoir pas de trappe accès siphon baignoire,chasse d'eau hors norme d'après un plombier,pas de chauffage cuisine,salle de bain et dans un grand hall d'environs 15m2 avec carrelage,donc très froid,logement avec mur très haut,5m environ et en rez de chaussée sombre avec coté cour des fenêtres en vieux bois abîmée et effriter,des placards sous fenêtre avec grosse aération,donc très mal isolé et quasiment impossible a chauffer sans ce ruiné,3 chauffages en fonte pour 80m2 !
Autres gros défaut et c'est là que ce trouve mon problème,cela ce situe au niveau électricité,déjà les câbles électriques étaient apparents juste poser sur les plinthes,et depuis l'entrée dans les lieux la lumière plafonnier séjour et salle de bain ne fonctionnais qu'une fois sur 2,la salle de bain en jouant avec les fils électriques(apparent)c'est remise a fonctionner normalement,le séjour lui a fini par ne plus fonctionner du tout,ou très rarement,je l'est donc signaler au propriaitère.Il n'as pas donner suite a cela,mais 1 mois avant mon départ il était

de passage dans le coin et est venu a l’improviste chez moi avec un électricien,sans même me prévenir et prendre rdv !
Je n’était pas disponible a ce moment là et je ne souhaitais pas payer le déplacement de l’électricien car j’estimais que cela ne faisait pas et puis de toute façon sa faisait déjà 8 mois que je vivait sans cette fameuse lumière et je savait que je partait, alors je lui ait dit » vous verrez cela lors de mon départ car de toute façon il y a pas mal de choses pas normales dans cette appartement !
Donc 1 mois après ce fut le rdv état des lieux sortant,et la surprise,ce Monsieur n’as regarder qu’une chose c’est cette fameuse lumière,il m’as donc reprocher de ne pas l’avoir reçu la dernière fois pour la réparation,il était donc très en colère et n’as fait que jeter un coup d’oeil rapide sur l’état général de l’appartement qui était très propre,mais il n’as même pas daigner vérifier quoi que ce soit a part cette lumière,et il m’as donc dit que je devait payer la réparation !
Il n’as pas fait d’état des lieux sortant et c’est contenter d’écrire sur celui entrant « état sortie de l’appartement conforme à l’entrée sous réserve révision lumière salle de séjour » et il a dater et signer,et voilà,c’est tout !!!
C’est donc là que ce trouve mon problème !!!
Moi je n’ai rien signer et aucun d’état des lieux de sorti n’as été rédiger,je pense que cela n’est pas légal !!
C’est pourquoi je vous demande conseil car je ne sais pas vers qui me tourner,ce Monsieur peut s’il le veut me faire payer toute son installation électrique sans que je ne puisse faire quoi que ce soit !!!les relevée de compteur d’eua n’ont pas non plus été faite a l’entrée,c’est moi-même qui m’en suis charger 2 jours après et lors de mon départ !!!je n’avait pas non plus de cave attitré car il ne savait même pas laquelle c’était !!
Sachant que pour ma part j’ai rédiger 2 nouveaux états des lieux bien détaillés avec tout les défauts autant en entrant, qu’en sortant, il n’as même pas prêter attention a cela, je pense que même l’état des lieux entrant n’est pas légal car rien n’y ai détailler,c’est impossible de mettre bon état partout alors que ce n’est pas du tout le cas,c’était plutot état d’usage !!
Sans compter que j’ai perdu du mobilier a cause de la moisissure qui soi-disant était de ma faute car je ne chauffait pas suffisamment,alors j’aimerais savoir depuis quand c’est obligation de mettre du chauffage ?dans ce cas toute les personnes qui ne peuvent pas ce chauffer aurais toutes leurs affaires moisies ?j’ai mon sommier a lattes,mon matelas,le dessus ,dessous et derrière certains meubles,des chaussures etc. etc.…pour cela j’ai des photos que j’ai prise lors de mon déménagement pour prouver la détérioration de mon matériel,a savoir que les murs et lambris commençais eux aussi a moisir !!
Donc voilà mon histoire, c’est un peu long mais je me devait de détailler un peu, l’enjeu est important car c’est ma caution qui rentre en compte, ce Monsieur peut me déduire ce qu’il veut vu que je n’ai rien signer et qu’il n’y as pas eu de vrai état des lieux !!
J’attends donc vos conseils avec impatience !!
Merci beaucoup d’avance
Sincères salutations a vous
Mlle L’hostis Christelle

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés